



**Compte-rendu du Groupe de travail sur les personnels enseignants en  
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)  
au Ministère de l'Éducation Nationale, le lundi 24 Mars 2014**

---

***Le groupe de travail était présidé par Bernard Lejeune, Directeur de cabinet adjoint du Ministre.***

**Points abordés dans l'introduction de M. Lejeune**

Le Ministère a retravaillé sur un nouveau texte qui a été envoyé aux organisations syndicales.

Plusieurs éléments ont été avancés :

**Le coordinateur MLDS : un statut d'enseignant**

- La reconnaissance par le Ministère des collègues intervenant dans le cadre de la MLDS comme des **personnels enseignants (application des nouveaux textes)** à part entière, leur temps de travail se calculera en fonction des heures d'enseignement en situation de face à face pédagogique et/ou d'heures d'ingénierie de formation (prise en charge des élèves avec des modalités particulières / expert-conseil).

**Création de la certification CPIF**

- La mise en place d'une certification en coordination pédagogique et ingénierie de formation sera ouverte à tous les personnels enseignants et fera l'objet d'une formation dans les ESPE. Les personnels titulaires du CPIF (avant 2014) sont réputés avoir cette certification. Les personnels ayant cette certification percevront une nouvelle prime dans le cadre de la MLDS (elle sera automatiquement attribuée aux personnels en place qui auront le concours réservé), ces enseignants pourront exercer leur activité en formation initiale puis revenir en MLDS.

**Réouverture du concours CPIF**

- La réouverture pour les années 2015 et 2016 d'un concours CPIF accessible à l'ensemble des intervenants dans le cadre de la MLDS.

**Un régime indemnitaire**

- La mise en place d'indemnités complémentaires comme l'ISO pour sa part fixe et l'Indemnité forfaitaire de Travaux supplémentaires (IFTS) uniquement pour les personnels exerçant en académie.

**Un référentiel métier**

- L'annonce d'un nouveau chantier sur l'écriture d'un Référentiel Métier pour le MLDS.

Le tour de table des syndicats a montré que l'ensemble des organisations présentes considérait que les changements apportés au texte comportaient des avancées, sauf FO qui n'a rien demandé et se montre hostile au texte.

Des questions restent en suspend :

- Les personnels doivent être intégrés dans les équipes pédagogiques des établissements. Un enseignant de maths peut vouloir exercer dans ces missions et ensuite revenir en formation initiale.
- Les modalités d'enseignement ne sont pas encore définies clairement, elles feront l'objet d'un travail couvrant l'année 2015 autour de la création d'un référentiel MLDS.
- Les Obligations réglementaires de Service (O.R.S) devraient être calculées d'une façon similaire pour que les collègues intervenant dans les dispositifs de formation continue puissent avoir un décompte entre heures enseignées et heures d'ingénierie dans le cadre du temps de travail de référence des enseignants... Exemple : 9h de cours sur 18h, donc 9h qui comptent double en ingénierie de formation, soit un temps de travail fixé autour de 27h hebdomadaire.
- La question de la mobilité des personnels n'a pas encore été traitée. Le MEN parle de mouvement particulier et d'ouverture de capacités d'accueil avant de postuler sur un poste, une sorte de gré à gré entre Académies...

## **Remarques**

**Les demandes de la CGT étaient d'avoir un texte clair sur :**

- Un texte clair et national sur **le temps de travail** (Obligations réglementaires de Services). Les demandes portent sur un seul texte définissant nationalement la quotité de temps pour toutes les académies, avec une harmonisation des services.
- **Titularisation via concours CPIF** : Que fait-on des non titulaires qui refuseraient de passer le concours et qui, pour certains, sont employés depuis plus de 20 ans. **Nous demandons une titularisation sans condition de concours ni de nationalité pour ces collègues.**
- **Mouvement** : Nous souhaitons que ces personnels puissent, s'ils le souhaitent, avoir une mobilité géographique (participation au mouvement inter-académique et intra-académique avec barèmes et une publication des postes...). Le mouvement doit être plus transparent, les postes vacants doivent apparaître.

*François Quinchez et Messaoud Titous*